

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Décembre 2012
COMPTE RENDU PRESSE

Demande de subvention 2013 au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir pour 2013 une aide départementale provenant de la dotation du produit des amendes de police 2013.

Un dossier technique est présenté pour les travaux de rénovation de l'éclairage public des 60 logements HLM.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l'aide départementale, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme des travaux, tel que présenté ;
- solliciter une subvention départementale au titre des recettes provenant de la dotation du produit des amendes de police ;
- s'engager à réaliser les travaux dès l'obtention des aides demandées ;

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Achat de caveaux

N'ayant plus de caveaux disponibles, une consultation a été organisée pour la construction de 10 caveaux deux places dans le cimetière de la Lande. Il a été précisé dans la demande de prix que les travaux seront à réaliser dans un délai d'un mois à compter de la confirmation de commande.

Des trois offres parvenues en mairie, celle présentée par la Marbrerie FOUCHER et Fils Sarl est la mieux disante à 7 740,00 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de l'entreprise Marbrerie FOUCHER et Fils Sarl pour un montant de 7740 € TTC
- dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2013 ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Remplacement de la chaudière murale du local 40 place Saint Cloud

Une anomalie technique empêchant le fonctionnement de la chaudière du local 40 place Saint Cloud, il est nécessaire de procéder à son remplacement au plus vite. Une consultation a été organisée à cet effet.

Des trois offres parvenues en mairie, celle présentée par la SARL TABARIN et ENTZMANN est la mieux disante à 1 671,64 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de l'entreprise SARL TABARIN et ENTZMANN pour un montant de 1 671.64 € TTC
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Desserte AEP et EU rue de Gaslonde : avenant de transfert de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} août 2012, le cabinet ELIZALDE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux en AEP et EU réalisés dans la rue de Gaslonde pour desservir la zone industrielle communautaire, a cédé son activité à la Société GEOMAT dont TECAM est la filiale spécialisée en aménagement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Elizalde à TECAM.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de la maîtrise d'œuvre à TECAM et effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Convention avec le Conseil Général de la Manche pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées (SATESE)

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 modifie les conditions d'intervention des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau. Les conditions d'éligibilité pour bénéficier du suivi du système d'assainissement par le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) ayant évolué, la commune de Lessay remplit à nouveau les critères fixés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Général de la Manche d'une durée de théorique de 4 ans (2013- 2016) pour une mission d'assistance technique à l'exploitation des systèmes d'épuration moyennant une cotisation annuelle de 0.50 € par habitant DGF de l'année n-1.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Manche pour bénéficier de l'assistance technique en matière d'assainissement collectif
- autoriser le Maire à verser la cotisation annuelle

- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Lotissements communaux Les Tanguiers et les Bougons : attribution de noms de rues

Suite à la réunion en date du 4 décembre, la commission des Affaires Culturelles propose au Conseil Municipal les attributions de noms de rues suivantes :

- Rue des Alouettes pour la voie de desserte du lotissement « Les Tanguiers » qui rappellera les noms de la Cité des Alouettes et du terrain de sport des Alouettes sur lequel le collège a été édifié en 1980.
- Rue des Bougons pour la voie de desserte principale du lotissement du même nom, au village de Mathon, correspondant à la dénomination cadastrale du lieu.
- Rue du Moulin de Mathon pour la voie secondaire qui dessert une autre partie du lotissement des Bougons. Ce nom de rue rappellera la présence d'un moulin à eau édifié jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle sur la rivière de l'Ay et qui portait le nom de « Moulin de Mathon ». (cf livre de Monsieur Michel PINEL « Lessay et son canton »)

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les noms de « Rue des Alouettes » pour la voie de desserte du lotissement Les Tanguiers et de « rue des Bougons » et « Rue du Moulin de Mathon » pour les voies du lotissement Les Bougons.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Acquisition et cession de matériel scénique pour l'espace culturel d'expositions et de spectacles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la commission des Affaires Culturelles de faire reprendre par la SARL CONTACT la console MH3 qui ne satisfait pas les besoins des occupants de l'Espace Culturel d'expositions et de spectacles et de la remplacer par une console de mixage mieux adaptée. Un complément d'équipement comprenant un pupitre de conférence, un rack de rangement de la régie mobile, des micros HF et micros fils et des projecteurs s'avère nécessaire pour apporter le service attendu lors des réunions à l'ECES.

Le montant de la reprise est fixé à 6 000 € et le montant de l'équipement supplémentaire s'élève à 7088.75 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser le maire à signer le devis de la SARL CONTACT pour un montant de 7088.75 HT et de 8478.15 € TTC
- Autoriser la reprise de la console par la SARL CONTACT au prix de 6000 €
- dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2013 ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Tarifs de location 2014 de l'Espace Culturel d'expositions et de spectacles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de Location 2014 de l'Espace Culturel d'expositions et de spectacles proposés par la Commission des Affaires Culturelles.

Grande salle avec Hall et Bar		Associations communales	Particuliers de la Commune et Associations à vocation communautaire	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
					Tout compris	Tout compris
1 jour semaine (lundi au vendredi)		180 €	250 €	320 €	600 €	500 €
1 jour week-end (samedi-dimanche)		220 €	300 €	430 €	700 €	600 €
Week-end complet		290 €	390 €	580 €	900 €	800 €
Option cuisine		100 €	100 €	120 €	120 €	120 €
Forfait mise en place commune		70 €	90 €	110 €		
Sono associative		gratuit	60 €	70 €		
Perches, écrans, projecteurs		20 €	20 €	30 €		
Tribunes		80 €	130 €	140 €		
Chauffage du 15/10 au 15/03	journée	40 €	55 €	60 €	60 €	60 €
	week-end	80 €	110 €	120 €	120 €	120 €
Caution		1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

Petite salle avec Hall et Bar		Associations communales et à vocation communautaire	Particuliers et Entreprises de la commune	Extérieurs
Salle sans cuisine		70 €	110 €	170 €
Salle avec cuisine		120 €	210 €	270 €
Chauffage du 15/10 au	journée	15 €	20 €	25 €

15/03	week-end	30 €	40 €	50 €
Caution		1 000 €	1 000 €	1 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Marque Manche Vélo Tourisme pour l'office du tourisme

En préambule Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS) a profité de la loi de développement et de Modernisation des services touristiques de juillet 2009 pour réformer le classement des offices de tourisme : les offices du tourisme seront classés selon trois catégories en remplacement des étoiles. La communauté de communes du canton de Lessay est saisie du dossier.

Dans le cadre du référentiel de qualité, afin de disposer de la « Marque Manche Vélo Tourisme » gérée en partenariat avec la Région et Manche Tourisme qui permettrait la valorisation de la voie verte et du réseau de pistes cyclables du territoire, l'office du tourisme de Lessay se doit de proposer un parc minimal de six stationnements pour les vélos. Actuellement un emplacement de 3 stationnements est recensé à proximité de la mairie.

Pour satisfaire cette condition il est proposé au Conseil Municipal d'aménager un parc de stationnement pour vélos sur la Place saint Cloud, au niveau du cabinet d'assurances et d'étudier la possibilité d'en installer un autre auprès de l'abbatiale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.